

# **Notice technique**

## **Cadre de saisie FlashBudg-ES**

### **V2**

### **Etablissements Sanitaires**

## **Table des matières**

|                                                                                           |    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| <i>Cadre de l'Enquête Flash d'Objectivation des impacts budgétaires du COVID-19</i> ..... | 3  |
| <b>Contexte</b> .....                                                                     | 3  |
| <b>Objectif</b> .....                                                                     | 3  |
| <b>Méthode</b> .....                                                                      | 3  |
| <b>Postes ciblés</b> .....                                                                | 4  |
| <b>Périmètre</b> .....                                                                    | 4  |
| <b>Calendrier</b> .....                                                                   | 4  |
| <b>Avertissement avant de démarrer la saisie</b> .....                                    | 5  |
| <b>Modalité de saisie</b> .....                                                           | 6  |
| <b>Onglet 1-Identification</b> .....                                                      | 7  |
| <b>Onglet 2. Invest</b> .....                                                             | 9  |
| <b>Onglet 3. Charges</b> .....                                                            | 10 |
| <b>Onglet 4. Produits</b> .....                                                           | 13 |
| <b>Onglet 5. Dispositifs</b> .....                                                        | 14 |
| <b>Onglet 6. Focus dépistage</b> .....                                                    | 15 |
| <b>Support</b> .....                                                                      | 16 |

# Cadre de l'Enquête Flash d'Objectivation des impacts budgétaires du COVID-19

## Contexte

La réponse du système hospitalier à la crise sanitaire engendrée par l'épidémie de COVID-19 a nécessité une réorganisation profonde des établissements de santé passant par une déprogrammation des soins non urgents et une augmentation massive des capacités de réanimation et soins intensifs, entraînant une modification des structures de charges et de recettes voire d'investissement pour l'aménagement des locaux et l'équipement des nouvelles unités.

Les mesures associées d'hygiène, d'isolement des patients et de protection des personnels soignants, concernant, au-delà du MCO, l'ensemble des secteurs d'activité que sont la psychiatrie, l'HAD ainsi que le secteur du SSR.

Afin de compenser les dépenses spécifiques induites par cette crise, une première dotation forfaitaire d'urgence de 480 M€ a été déléguée dans le cadre de la circulaire budgétaire C1 en vue d'alléger les tensions que ces dépenses exceptionnelles ont pu générer sur la trésorerie des hôpitaux les plus exposés à la crise. Parallèlement, différents dispositifs de soutiens financiers aux établissements ont été mis en œuvre, dont un mécanisme de garantie de financement. Ce dernier vise à garantir un niveau minimal de recettes pour l'activité de soins couvrant la période de mars à décembre 2020, basé sur l'activité de l'année de référence 2019, en application de l'arrêté du 6 mai 2020.

## Objectif

Si les dispositifs précédemment cités visaient à mettre en place rapidement des solutions devant permettre le fonctionnement des établissements impactés par la crise, une nouvelle étape doit être initiée pour objectiver plus largement les impacts budgétaires induits par la crise sur les équilibres financiers, afin de permettre dans un second temps d'envisager de nouvelles compensations financières.

Cette enquête d'objectivation a ainsi pour but de lister les principaux impacts en charges et pertes de recettes éventuelles afin d'apprécier la distorsion de la structure budgétaire qu'ont connu les établissements, de permettre d'approcher de premiers ordres de grandeurs, différents selon la situation face à la crise qu'ont eu les hôpitaux et cliniques, d'en analyser les conséquences et de permettre d'asseoir les réflexions sur les éventuels dispositifs de compensation à mettre en œuvre durant le deuxième semestre de l'année 2020.

Il est certain que l'ensemble des impacts budgétaires de l'épidémie ne sera pas mesurable ou observable dès cette première enquête. Une deuxième phase d'analyse devra intervenir à l'issue de l'année 2020 pour cerner en année pleine la totalité des effets en terme de déséquilibre budgétaire sur les établissements de santé. La forme que prendra cette deuxième étude n'est pas encore définie et sera réfléchi à l'aune des observations de l'enquête flash.

## Méthode

Afin de permettre une analyse à la fois synthétique, rapide, ciblée et la plus complète possible, une double logique a été utilisée selon les objets d'étude.

S'agissant d'une enquête flash dont le remplissage est ouvert à tous les établissements, l'approche d'un surcoût, qui s'entend comme la charge supplémentaire supportée au global (ou « nette ») par l'établissement par type de charges ou d'un manque à gagner, sera appréciée, par simplification, selon une approche budgétaire, afin d'éviter les analyses complexes additionnant des redéploiements, des effets à la baisse, et à la hausse.

Ainsi, pour l'ensemble des types de charges ou recettes ayant subi des hausses comme des baisses, le total du poste/titre et la plupart des lignes de charges sont étudiés en comparaison à l'année de référence. Pour garantir la cohérence des différentes mesures exceptionnelles visant à soutenir les établissements dans le cadre de la crise, la période de référence utilisée est la même que celle prise en compte pour la garantie de financement de l'activité, soit l'année antérieure, 2019. Néanmoins, dans le même objectif d'analyser au mieux les situations des établissements, le budget 2020 est également interrogé.

Pour d'autres postes plus spécifiques, il a semblé indispensable de croiser cette logique avec un regard analytique et quelques indicateurs clefs. Ces items ont été volontairement limités à ceux ayant un lien direct et unique avec l'épidémie.

Le recueil cible les données mensuelles. Pour autant, si pour certains postes, il est difficile d'identifier la charge mensuelle, il est préconisé de saisir la dépense le mois où elle est intervenue sans autre forme de lissage, l'analyse dans la plupart des cas étant consolidée sur le semestre dans un premier temps.

## Postes ciblés

---

L'enquête flash cible les charges et pertes de recettes suivantes :

- Les frais d'investissement en lien avec la crise : aménagement des locaux, mise à niveau des systèmes d'information ou téléphonie, équipements biomédicaux ....
- L'ensemble des postes de charges de personnel, à caractère médical, à caractère hôtelier et général ainsi que certaines charges financières impactées directement par la crise.
- Les pertes de recettes éventuelles non couvertes par d'autres dispositifs.

Par ailleurs, l'enquête recense les aides et dispositifs de soutien financier plus généraux ayant bénéficié à l'établissement.

Elle permettra enfin, dans un point dédié, une observation spécifique des impacts budgétaires liés à la stratégie nationale de dépistage, cette dernière faisant l'objet d'une facturation dissociée de la garantie de financement.

## Périmètre

---

Sont concernés par cette enquête les établissements de santé de tout secteur des champs MCO, PSY, SSR, HAD ayant pu subir des impacts budgétaires liés à la crise du COVID-19, prétendant à un éventuel dispositif de compensation de ces impacts et/ou ayant perçu des aides dédiées au titre de la circulaire budgétaire C1.

Le recueil pour le premier semestre 2020 cible exclusivement le périmètre du compte de résultat principal des établissements de santé (Budget H). Le cas particulier des Unités de Soins Longue Durée (USLD) fera l'objet d'une étude ultérieure adaptée.

## Calendrier

---

L'outil de recueil des impacts budgétaires est disponible du 22 juin au 17 juillet 2020.

## Avertissement avant de démarrer la saisie

**L'utilisateur ne doit en aucun cas modifier le cadre de saisie.**

**Dans le cas de modification de format de la maquette, l'ATIH ne pourra garantir l'intégrité des données.**

### Modification du classeur

Le format du classeur ne doit pas être modifié. A cet effet, le classeur est protégé par un mot de passe. Seul le fichier EXCEL d'origine sera accepté.

Des zones d'export sont prévues pour la consolidation des données au niveau national, il convient **de ne pas insérer ou supprimer de ligne dans ces zones de saisie.**

Un message d'erreur sera affiché dans le rapport de traitement et l'utilisateur devra procéder à un nouveau dépôt avec le fichier d'origine saisi.

### Contrôle de saisie du classeur

Lors du dépôt du fichier d'origine saisie, un test d'import sera réalisé sur la plateforme avec notamment les contrôles suivants :

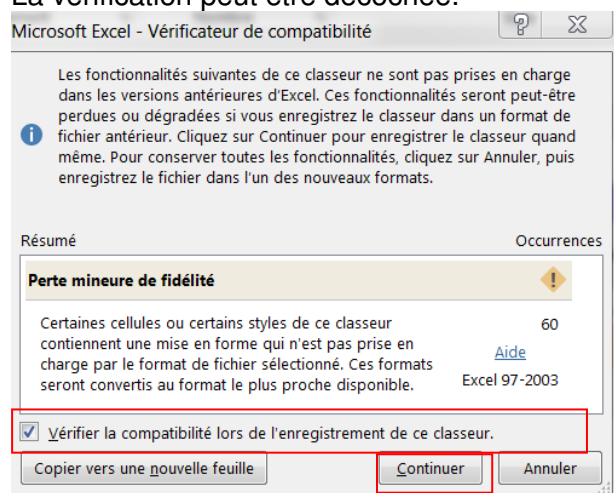
- Au moins un numéro de téléphone ou adresse mail doit être renseigné dans l'onglet « identification » ;
- Aucun code erreur dans le fichier (#NA ; #DIV/0 ; #NOM? par exemple).

Le cas échéant, un rapport d'erreur est produit et l'établissement ne pourra pas valider son fichier.

### S'assurer de l'enregistrement d'un fichier .xls

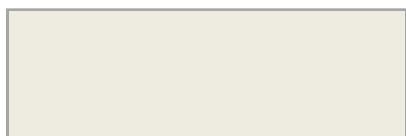
Lors de l'enregistrement de votre fichier sur votre poste, si le message « vérificateur de compatibilité » s'affiche, cliquer sur « continuer » et rester en version .xls

La vérification peut être décochée.



## Modalité de saisie

Les cellules ouvertes à la saisie sont indiquées sur fond brun :



Des zones de commentaires sont disponibles pour chaque ligne de saisie.

Les zones grisées sont non modifiables.

Les cellules blanches sont des déjà calculées dans la maquette.

## Onglet 1-Identification

Les données suivantes sont pré-remplies dans la maquette :

|                        |
|------------------------|
| N° Finess :            |
| Raison sociale :       |
| Statut ATIH :          |
| Version de la maquette |

Pour les établissements **ex-DG/DAF** assujettis à la remontée des données financières EPRD 2020, les données seront transmises sous les mêmes périmètres de FINESS.

Les profils PLAGE à utiliser pour les connexions à la plateforme seront ceux du domaine ANCRE avec le rôle de gestionnaire des fichiers (GF) comme habilitation requise.

La remontée dans ce cadre se fait majoritairement au niveau de l'Entité Juridique (FINESS Juridique) pour les établissements publics et au niveau de l'Entité Géographique (FINESS Géographique) pour les EBNL.

**Les cadres de saisie des établissements ex-DG/DAF sont également pré-remplis des données RIA2 2019 et EPRD 2020. Ces éléments ne sont pas modifiables.**

Pour les établissements **ex-OQN/OQN**, un nouveau domaine a été créé : le domaine FlashBudg-ES. Les données seront transmises selon le FINESS PMSI 2020. Les personnes habilitées à renseigner le recueil devront demander un rôle de gestionnaire de fichier (GF) dans ce domaine sur la plateforme PLAGE comme indiqué dans la documentation ci-jointe. Vous trouverez une documentation sur le fonctionnement de l'application PLAGE via le lien suivant : <https://sap.atih.sante.fr/plage2018/>

A titre d'exception pour les établissements de dialyse, l'établissement pourra remonter l'ensemble des informations sous son FINESS Juridique si le FINESS Juridique existe déjà dans plage.

**Les établissements non assujettis aux remontées financières CF, EPRD devront joindre les dernières liasses fiscales de leur établissement sur la plateforme, selon la procédure décrite aux rubriques techniques : ajouter, consulter et supprimer des justificatifs du guide de la plateforme.**

Les données de contacts seront utilisées pour les échanges ARS, ATIH, DGOS :

**Coordonnées des personnes en charge de la  
maquette au sein de l'établissement :**

Nom :

Prénom :

Fonction dans l'établissement :

N° téléphone :

Adresse mail :

Des éléments descriptifs généraux sont également à renseigner dans cet onglet.  
Une colonne de commentaires libres est à votre disposition pour apporter toutes les  
précisions.

|                                                                                                                                                   |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Quel est votre champ d'activité ?                                                                                                                 |
| Avez-vous eu recours au déplafonnement des heures supplémentaires ? <sup>(1)</sup>                                                                |
| La configuration de votre établissement est-elle modifiée pendant la période de crise ?<br>Si oui, de quelle façon :                              |
| Augmentation du nombre de lits de réanimation                                                                                                     |
| Fermeture de lits d'hospitalisation conventionnelle                                                                                               |
| Création d'Unité Médicale et/ou Unité Fonctionnelle dédiée COVID-19                                                                               |
| Transformation de lits ; à détailler dans les commentaires (expl. SSR en MCO; MCO<br>ambulatoire en MCO conventionnel)                            |
| Augmentation capacitaire hors cas cités ci-dessus (expl. MCO conventionnel, nombre de<br>places <sup>2</sup> en HAD...)                           |
| Prises en charge modifiées ; à détailler en commentaires (expl. Prises en charge en HAD<br>modifiées en nombre de patients pris en charge ou MRC) |
| Votre établissement est-il support de GHT ?                                                                                                       |
| Des refacturations liées au COVID ont-elles été réalisées par l'ES support de GHT à destination<br>de votre établissement ?                       |
| Autre (à préciser)                                                                                                                                |

<sup>(1)</sup> Instruction N° DGOS/RH4/2020/56 du 31 mars 2020 relative au déplafonnement des heures  
supplémentaires pendant la période d'épidémie de virus covid-19

<sup>2</sup> ERRATUM : Comprendre ici le nombre de patients pris en charge en HAD

## Onglet 2. *Invest*

Cet onglet vise à recenser les frais d'investissement en lien direct avec l'épidémie de COVID-19 : aménagement des locaux, mise à niveau des systèmes d'information ou téléphonie, équipements biomédicaux dédiés.

Les montants à renseigner s'entendent **au coût d'acquisition des immobilisations**.

Pour les acquisitions en crédit-bail, un retraitement est à réaliser pour renseigner la part correspondante à **la valeur brute des immobilisations**.

La saisie s'effectue à la **date de mise en service**.

3 catégories d'investissements sont ciblées :

- Equipements biomédicaux : respirateurs, filtres respirateurs, hémofiltration, moniteurs, ECMO, appareil d'épuration extra-rénale, ventilateurs de réanimation, automates de laboratoire, location de matelas, pompes à perfusion, tensiomètres, lits, armoires à pharmacie, soulève-malades, seringues électriques, système d'aspiration, videolaryngoscope, autoclave, chariots d'urgence, défibrillateurs, brancards, etc.
- Travaux d'aménagement des locaux existants : mise aux normes et transformation d'unité, autres dispositifs temporaires
- Informatique (biens corporels et incorporels) et téléphonie

## Onglet 3. Charges

### • Organisation générale :

Les charges sont appréhendées selon 2 prismes :

- une approche par le total du compte budgétaire pour les items ayant subi des variation à la hausse comme à la baisse;  
complétée si besoin par
- une approche des suppléments de charges liées au COVID-19 pour les items spécifiquement en lien avec l'épidémie.

Pour les approches par total du compte une comparaison à 1/12 de la valeur de référence 2019 est automatiquement calculée.

Pour les suppléments de charges liées au COVID-19, ce calcul ne s'effectue pas.

Pour les établissements ex-DG, les charges à saisir sont celles du **budget H**.

Pour les établissements ex-OQN, les charges à saisir sont celles de l'établissement du FINESS concerné. **Les comptes sont inscrits dans la maquette à titre indicatif. Les libellés des comptes précisés à la suite du numéro de compte permettent d'établir les correspondances avec le plan comptable de l'établissement.**

En cas de nécessité d'un focus particulier sur un surcôt non mentionné spécifiquement, la colonne « commentaires » doit être utilisée pour saisir des éléments complémentaires synthétiques avec les montants qui y sont adossés.

De même, les surcoûts liés à des dépenses créées en 2020, et aux effets année pleine des créations 2019, non incluses dans la garantie, lisibles en creux dans les évolutions des charges, pourront faire l'objet d'une mention spécifique dans la colonne « commentaires » (en valorisation et en volume).

### • Charges de Personnel

La totalité des charges de TITRE 1 / de charges de personnel sont à saisir dans un premier temps.

Un contrôle est effectué entre ce total et le détail des comptes demandés par la suite (détail non exhaustif).

Un détail des charges est à renseigner en opérant une distinction entre le personnel médical et le personnel non médical.

Pour les postes spécifiques supplément Covid : Les charges fiscales et sociales sont à saisir :

- soit intégrées dans la valorisation des montants (coût chargé),
- soit sur la ligne dédiée du bloc « Charges Fiscales et Sociales ». Dans ce cas, le montant saisi dans les blocs précédents est une valorisation nette.

Les effectifs sont à renseigner en **équivalent temps plein moyen rémunéré**.

Certains postes de charge ne sont pas observables sur une période limitée mais uniquement en année pleine : provisions et/ou reports de CP, RTT, CET, impacts des repos compensateurs, etc. Ils ne pourront être observés qu'en fin d'exercice.

**Cas des heures supplémentaires** : Dans les deux premières lignes, saisir l'ensemble des heures supplémentaires payées dans le mois. Attention, les volumes et montants (charges comprises le cas échéant) ne doivent concerner que les heures supplémentaires réalisées en 2020 et payées.

**Cas des heures supplémentaires en lien avec l'épidémie de COVID-19** : Ces heures sont déclarées le mois où elles ont été réellement effectuées (et non pas payées. Les montants concernent la valorisation charges comprises le cas échéant de la totalité de ces heures. Si le SIRH ne permet pas la simulation au réel, le cout moyen peut être utilisé. Dans ce cas ajouter « valo moyenne » dans la colonne « commentaires »

#### Erratum :

Le périmètre des charges sociales et fiscales à renseigner, mentionnées ligne 49, doit englober l'ensemble des comptes 631, 633, 645 et 647 et non pas uniquement les comptes 6451 et 6452. Les références 2019/ 2020 sont de fait erronées. Elles seront corrigées ultérieurement dans la base nationale lors de l'analyse des données recensées.

#### • Charges à caractère médical

La totalité des charges de TITRE 2 (hors variation des stocks) / Achats de matières premières et consommables à caractère médical sont à saisir dans un second temps.

Attention : La valeur pré-saisie pour 2019 contient la variation de stocks. Celle-ci sera neutralisée dans la phase d'analyse. La valeur 2020 à saisir est bien hors stock.

Pour les établissements HAD : les honoraires versés aux professionnels libéraux (IDEL, masseurs kiné, etc) intervenant par convention en HAD doivent être comptabilisés et apparaître dans le **Titre 2 Charges à caractère médicale, « compte 611 Sous traitance générale – dont autre sous traitance médicale »**. Si besoin, indiquer dans la zone commentaire de la maquette « inclusion des honoraires des professionnels libéraux » sur la ligne correspondante ».

#### • Charges à caractère hôtelier et général

La totalité des charges de TITRE 3 (hors variation des stocks) Autres achats et charges externes sont à saisir dans un troisième temps.

Pour les établissements en capacité d'apporter un détail sur le compte 6288 Autres prestations diverses, les éléments suivants sont demandés :

- Dont l'accueil, la sécurité et le gardiennage (prestataires externes)
- Dont DASRI (Déchets d'activités de soins à risques infectieux)
- Dont prestations de garde d'enfants

Le compte « 653 Contributions aux groupements hospitaliers de territoire (GHT) » est à renseigner si les refacturations ont été effectuées et comptabilisées au 30/06/2020, en lien avec la question de l'onglet 1 ; « Des refacturations liées au COVID ont-elles été réalisées par l'ES support de GHT à destination de votre établissement ? »

Seules les charges supplémentaires liées au COVID-19 sont à renseigner dans ce cadre.

- **Charges financières**

Seules les charges d'intérêts des emprunts et dettes supplémentaires liées au COVID-19 sont à renseigner.

## Onglet 4. Produits

Les produits ciblés par l'enquête sont les produits n'étant pas à la charge de l'Assurance Maladie (Titre 1) à l'exception des recettes externes des hôpitaux de proximité.

- **Organisation générale :**

Les produits sont appréhendés selon une approche par le total du compte budgétaire. Une comparaison à 1/12 de la valeur de référence 2019 est automatiquement calculée.

Pour les établissements ex-DG, les produits à saisir sont ceux du budget H.

Pour les établissements ex-OQN, les produits à saisir sont ceux de l'établissement du FINESS concerné. Les comptes sont inscrits dans la maquette à titre indicatifs. Des correspondances avec le plan comptable de l'établissement peuvent être réalisées.

Le compte suivant concerne les établissements ex-OQN : 7085 Redevances des praticiens versées aux établissements ex OQN

A noter : En cas d'existence de GIE, GIP ou GCS, les établissements constitutifs du groupement peuvent remonter sur cette même ligne le manque à gagner en termes de redevance et préciser « GIE », « GIP », ou « GCS » en colonne commentaires.

## Onglet 5. *Dispositifs*

- **Organisation générale :**

Tous les dispositifs d'aide et de soutien financier ayant bénéficié à l'établissement durant l'année 2020 doivent être listés dans cet onglet en vue d'obtenir une vue la plus précise possible des compensations effectuées ou manquantes.

Spécifier dans la colonne nature du dispositif l'objet du versement et le vecteur (FIR, AC, Remboursement AM, Subvention des collectivités...)

En cas de versement sur un même objectif par différents vecteurs, détailler une ligne par vecteur.

Par exemple :

- Dotation d'urgence COVID déléguée en C1
- PDSES-FIR (si possible joindre le détail pour les montants conséquents en indiquant la mission concernée)
- Aide du Conseil Régional
- Dotation AC Prime Covid
- Remboursement de frais de transport (via le FIR ou l'AM)
- IJ des professionnels placés en Arrêt-Maladie en lien avec la COVID-19
- ...

A noter : Le dispositif d'activité partielle n'a pas été listé car pris en compte dans le calcul de la garantie de financement.

## Onglet 6. *Focus dépistage*

Cet onglet cible l'observation spécifique des impacts budgétaires liés à la stratégie nationale de dépistage par test PCR, cette dernière faisant l'objet d'une facturation dissociée de la garantie de financement.

L'onglet est un zoom sur le dépistage donc il est entendu que c'est une extraction de l'onglet charges dans lequel il est également compris. Il en est de même pour les investissements.

Dans le cadre d'une approche plus analytique, cet onglet recueille le nombre de tests réalisés (Unités d'œuvre)

- Pour les patients hospitalisés
- Pour les patients externes
- Pour les professionnels de santé

Les charges directes sont à renseigner selon les catégories suivantes :

- Personnel non médical
- Personnel médical
- Charges fiscales et sociales et Autres charges de personnel
- **Total des charges de personnel**
- **Charges à caractère médical**

Pour les **charges à caractère hôtelier et général**, seules les charges complémentaires directement mise en œuvre dans le cadre des dépistages sont à intégrer : il n'est pas attendu dans ce cadre une indication d'un déversement des charges des fonctions auxiliaires.

## Support

- Pour toute question **sur la méthodologie et le cadre de ce recueil**, un mail est à votre disposition :

DGOS-PF1@sante.gouv.fr

- Pour toute question **sur le support technique** ou l'utilisation de la plateforme, vous pouvez utiliser la plateforme **ATIH AGORA** :

Agora > Financement et données financières > Enquête budgétaire flash > Enquête budgétaire flash Sanitaire

[https://agora.atih.sante.fr/agora/ago\\_theme.do?idTheme=759](https://agora.atih.sante.fr/agora/ago_theme.do?idTheme=759)